

**Compte-Rendu du Conseil Municipal
du vendredi 13 juillet 2018**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente,
- 2) Délibération :
 - Décision modificative sur le budget principal,
- 3) Bilan des candidatures pour le poste de secrétaire de mairie
- 4) Compte-rendu de la rencontre avec le DASEN à l'Inspection,
- 5) Titularisation de l'adjoint technique,
- 6) IFSE et CIA de l'adjoint administratif,

- 7) Informations et questions diverses :

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 7 Pouvoirs : 2 Votants : 9	<u>Date de Convocation</u> : 07 juillet 2018 <u>Date d'affichage</u> : 07 juillet 2018
---	---

L'an deux mil dix-huit et treize juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Chantal HIBERT, Éric DESMET, Damien FRADET.

Absent : Catherine FLECHAIRE

Pouvoir : Marc DEHECQ a donné pouvoir à Philippe VIAUD
Philippe AMEYE a donné pouvoir à Eric DESMET

Vote du secrétaire de séance : Claudine Bayle

ORDRE DU JOUR

Une réflexion sur la mise en place du site internet de Tranzault s'est tenue avant le conseil.

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations :

Décision modificative du budget principal

Afin de procéder à la régularisation de dépenses, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédit de 3 500,00 €.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et le charge de procéder à l'écriture suivante :

Diminution de crédit		Augmentation de crédit	
art 678 Autres charges exceptionnelles	3 500,00	art 615221 Bâtiments publics	3 500,00

Ces crédits sont affectés à des réparations au stade (toiture et peintures).

Problème de pression d'eau dans les douches (installation d'un deuxième chauffe-eau à prévoir).

Les bancs de touche pourraient être confectionnés par la commune.

3) Bilan des candidatures pour le poste de secrétaire de mairie

10 candidatures – 4 ont été retenues – 3 ont été reçues en entretien suite au désistement de la quatrième.

Madame Sabrina AMESLANT actuellement rédactrice au Conseil Général de l'Indre a été choisie.

Son préavis pour quitter son poste actuel, lui permettra de rentrer en fonction à la mairie de Tranzault le 15 septembre.

Elle propose de venir les samedis matin à la mairie se mettre au courant auprès de Mme Desiaume.

Recrutement d'un Rédacteur pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie

Le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la mutation de l'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, il convient de procéder à son remplacement afin d'assurer la continuité du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1^{er} septembre 2018, un emploi de rédacteur à temps non complet (21 H/hebdomadaire).

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce recrutement et de signer l'arrêté.

Arrivée de M Éric Desmet

4) **Compte-rendu de la rencontre avec le DASEN à l'Inspection**

Suite au courrier relatif au projet de regroupement entre les 2 RPI Mers/Montipouret et Sarzay/Tranzault/Lys-St-Georges, Monsieur le DASEN de l'Indre a reçu une délégation, le jeudi 5 juillet 2018 à 17h30 à la DSDEN en présence de Monsieur Ravat, IEN adjoint au DASEN, Madame Pasquet, Secrétaire Générale, ainsi que Monsieur François Musson, Inspecteur de La Châtre afin d'échanger sur ce projet.

Monsieur le Maire nous fait un compte-rendu.

La délégation était composée des 5 maires (absent pour Lys St G.) et des représentants des parents d'élèves.

Si les 5 maires s'engagent avec une lettre d'intention de fusionner les 2 RPI à la rentrée 2019, il n'y aura pas de suppression de classe (pendant 1 an minimum, peut-être 2).

A la rentrée 2019 :

7 classes sur les 4 sites (Tranzault – Sarzay – Mers - Montipouret)

2 maternelles et 5 classes (donc possibilité d'un seul niveau par classe)

Si on ne restructure pas les 2 RPI, on perdrait une classe en 2019.

Il est émis le souhait de la constitution d'un groupe de travail équilibré entre les différentes parties prenantes, pour la mise en place du nouveau RPI.

5) **Titularisation de l'adjoint technique**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a seul la gestion du personnel communal, mais il fait part de sa décision de titulariser Monsieur Bertrand Chaussé au 1^{er} septembre 2018. En effet, son année en tant que stagiaire se termine le 30 août prochain. Deux choix se présentent, le premier serait de renouveler sa période au maximum d'un an (un dossier devra être déposé et motivé en Commission Administrative et Paritaire) et le second serait de le titulariser.

Les démarches administratives seront faites début août prochain afin d'obtenir l'arrêté pour le 1^{er} septembre 2018.

A l'unanimité le Conseil approuve la décision du Maire de titulariser M Bertrand CHAUSSE au 1^{er} septembre 2018.

6) **IFSE et CIA de l'adjoint administratif**

Monsieur le Maire rappelle que le 31 janvier dernier le Conseil Municipal a délibéré en faveur de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), tel que

Filière administrative

Catégorie C

Adjoints administratifs territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Adjoint administratif	2 000	200

Avec versement annuel

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution de ce régime est décidée par arrêté du Maire et qu'il a tout pouvoir sur le personnel. Etant donné que Madame Magaly Desiaume a demandé sa mutation au 1^{er} septembre 2018, il convient de fixer les montants relatifs à l'IFSE et au CIA au prorata du temps dans la collectivité en 2018 (8 mois).

Le Conseil décide d'attribuer les montants suivants :

IFSE : 1 600 € x 8/12

CIA : 200 € x 8/12 soit un total de 1 200 €

Les arrêtés du maire seront rédigés en conséquence.

7) SDEI : redevance d'occupation du domaine public

État des sommes dues par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre a transmis l'état 2017 des sommes dues par ERDF, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Le montant arrêté tient compte des taux d'évolution de l'indice ingénierie au cours des périodes 2018 à 2002 soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 32,54 % pour 2018 par rapport aux valeurs mentionnées au décret n°2002-409 du 26 mars 2002, d'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

L'état des sommes dues s'élève à un montant de 203,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **accepte** de recevoir cette somme.

8) Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire informe que la ligne de trésorerie ouverte l'an passé prend fin le 31 juillet prochain. Celle-ci n'a pas été utilisée. Les renouvellements ne sont pas possibles, il convient de demander une nouvelle ligne (frais 250 €).

Après avoir fait le point sur les dépenses à venir, le Conseil Municipal décide de reporter la décision à plus tard si besoin.

Dans l'immédiat, les travaux sont terminés et les factures payées. Les subventions devraient être versées.

Questions diverses et informations

– Mobil-home

Pour se mettre en conformité avec la loi, le mobil-home des chasseurs pourrait être installé près de l'aire multisports qui appartient à la commune, sans roues et habillé avec un bardage (bois...).

Cette solution n'est pas entièrement satisfaisante mais elle sera proposée aux chasseurs.

– CdC Val de Bouzanne

D'ici 2020, des changements et de nouvelles compétences seront mis en place.

– SIVU

On achète un nouveau tracteur et un débroussailleur (65 000 €).

Une partie du temps octroyé à Sarzay ira sur St Denis de Jouhet (200 heures).

– Eglise

A l'unanimité le Conseil décide de clore la souscription.

Cela déclenchera le versement des différentes subventions.

– BVN Foot

Le club demande à la commune de Tranzault son accord pour déposer au stade pendant 6 mois, un dancing, avant qu'il ne soit installé à Neuvy.

Le Conseil demande des compléments d'information.

– Manifestations dans la commune

Réflexion à mener pour l'année prochaine (DARC au Pays – Pierres qui chantent...).

– Mariage

Le Conseil prend connaissance de l'invitation au vin d'honneur du mariage de Mme Magaly Desiaume le samedi 18 août 18h à Lourdoueix St Pierre.

Prochaine réunion le jeudi 6 septembre 2018 à 20 Heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22 heures.40